

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 026 999

②1 N° d'enregistrement national : **14 59779**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 R 7/04 (2016.01)**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 13.10.14.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.04.16 Bulletin 16/15.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme — FR.

⑦2 Inventeur(s) : KERVAREC FLORIAN, DUVIVIER ARNAUD, COPEL JOHAN, KHODEIR OUSSAMA et ROUSSEAU FREDERIC.

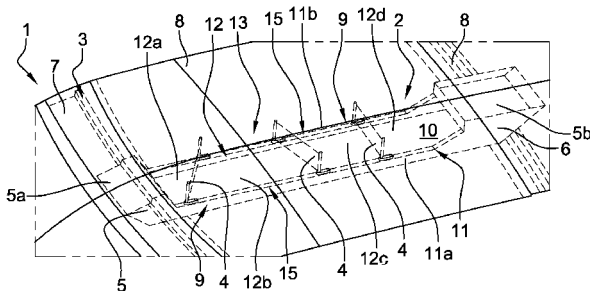
⑦3 Titulaire(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme.

⑦4 Mandataire(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA Société anonyme.

⑤4 **AGENCEMENT DE CLOISONNEMENT D'UN COFFRE LONGITUDINAL DE PAVILLON DE VEHICULE.**

⑤7 L'invention concerne un agencement (1) d'un élément de rangement (2) d'un coffre longitudinal central placé sous un pavillon (3) d'un véhicule, caractérisé en ce que l'élément de rangement (2) ne comporte qu'un seul volume 12 sur sa longueur, ses parois latérales étant ouvertes pour former une échancrure (13) et ses parois d'extrémités (5, 6) étant fermées.

L'invention trouve son application dans le domaine de l'automobile.



FR 3 026 999 - A1



**AGENCEMENT DE CLOISONNEMENT D'UN COFFRE LONGITUDINAL
DE PAVILLON DE VEHICULE**

L'invention concerne un agencement de
5 cloisonnement d'un coffre longitudinal placé sous le
pavillon de toit d'un véhicule. Cet agencement de
cloisonnement permet d'aménager à la demande l'espace
de rangement du coffre longitudinal.

Il est connu de réaliser des coffres de rangement
10 montés au niveau des pavillons des véhicules. Ces
coffres possèdent des espaces de rangements
inamovibles et constants. De plus, ils sont montés à
demeure, si bien qu'ils occupent un volume important
dans l'habitacle du véhicule même s'ils ne sont pas
15 utilisés.

Dans l'état de la technique, le document FR2796607
décrit un coffre de rangement disposé sur le pavillon
du véhicule. Le coffre de rangement est aussi bien
accessible de l'intérieur que de l'extérieur du
20 véhicule. Le document FR2796606 décrit un pavillon de
véhicule comprenant un coffre de rangement placé du
côté intérieur du véhicule. Le coffre de rangement
s'étend longitudinalement par rapport au véhicule et
est plus particulièrement adapté aux véhicules de
25 type monospace.

On comprend bien que ces éléments de coffres
encombrent le pavillon et peuvent gêner les passagers
notamment ceux de grande taille. De plus, en cas de
freinage brutal voire de collision, les passagers

peuvent se cogner contre les éléments de coffre ayant un encombrement important et immuable. Néanmoins, des coffres de rangement moins large ont été développés pour n'occuper que la partie centrale longitudinale du véhicule. Ces coffres présentent l'inconvénient d'être moins logeable qu'un coffre intégral, recouvrant la majeure partie du pavillon. Ces coffres possèdent des volumes de rangements successifs compartimentés et fermés par des trappes ne permettant pas de ranger des objets allongés tel que par exemple, un parapluie. Par ailleurs, un coffre longitudinal doit être compartimenté afin d'éviter les déplacements intempestifs des objets stockés à l'intérieur, lors de la conduite du véhicule.

L'invention a pour objectif de palier les inconvénients de l'art antérieur en proposant un agencement de rangement additionnel d'un coffre placé sous le pavillon d'un véhicule permettant de fournir des espaces de rangements complémentaires d'objets.

A cet effet l'invention propose un agencement d'un élément de rangement d'un coffre longitudinal central placé sous un pavillon d'un véhicule, l'élément de rangement ne comportant qu'un seul volume sur sa longueur, ses parois latérales étant ouvertes pour former une échancrure et ses parois d'extrémités fermées.

Avantageusement, l'élément de rangement possède une section longitudinale de fond en forme de U.

Selon une variante, l'élément de rangement comporte des moyens de séparation transversaux amovibles.

5

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, les moyens de cloisonnements sont immobilisés dans des moyens de maintien longitudinaux ménagés sur le rebord de l'extrémité des branches de la section en U.

10

De manière optionnelle, les moyens de maintien longitudinaux sont des glissières en té ou des glissières crantées.

15

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, les moyens de cloisonnements sont constitués par un filet élastique maintenu entre deux mats, la base des mats comportant un bloc patins apte à coulisser et à se bloquer dans la glissière en T dans une position transversale ou oblique.

20

Selon une variante, les moyens de cloisonnements sont constitués par un jeu de plaques rigides montées chacune sur un mat, et aptes à coulisser entre elles pour prendre une position transversale ou oblique.

25

Avantageusement, les moyens de cloisonnements sont constitués par une plaque rigide comportant à ses

extrémités inférieures des aménagements agencés pour se bloquer transversalement dans les encoches de la glissière crantée.

- 5 De façon avantageuse, les moyens de cloisonnements comportent une base obturant l'espace résiduel entre les branches du fond en U.

10 Selon une variante, le bloc patin comporte un bouton de verrouillage déverrouillage permettant d'assurer un déplacement du moyen de séparation et son immobilisation dans une position quelconque de la glissière en té.

15 L'invention concerne également un véhicule automobile comprenant un agencement longitudinal central placé sous un pavillon d'un véhicule, ayant les caractéristiques susmentionnées.

20 L'invention sera bien comprise et d'autres aspects et avantages apparaîtront clairement à la lecture de la description qui suit donnée à titre d'exemple par rapport aux figures annexées sur lesquelles :

- 25 -la figure 1 présente une vue de dessus en perspective et en transparence d'un agencement d'un élément de rangement disposé sous le pavillon de véhicule, comportant des moyens de cloisonnement ;
-la figure 2 présente une vue en perspective d'un agencement d'un élément de rangement disposé sous le

pavillon de véhicule, comportant des moyens de cloisonnement ;

-la figure 3 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement comportant un premier mode de réalisation d'un cloisonnement et la vue 3A montrant les détails du bloc patin ;

-la figure 4 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement comportant un second mode de réalisation d'un cloisonnement et la vue 4A montrant des détails de sa conception ;

-la figure 5 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement comportant un troisième mode de réalisation d'un cloisonnement ;

-la figure 6 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement comportant un quatrième mode de réalisation d'un cloisonnement et la vue 6A montrant le cloisonnement d'un élément de rangement.

La figure 1 présente une vue de dessus en perspective et en transparence d'un agencement 1 d'un élément de rangement 2 disposé sous le pavillon 3 de véhicule, comportant des moyens de cloisonnement 4. L'élément de rangement 2 constitue un coffre longitudinal comportant une paroi de fond 10 dont la section transversale forme un U 11, dans sa partie courante. Les extrémités longitudinales 5, 6 sont fermées et se prolongent en biseau vers le pavillon 3. La partie courante en U 11 est dépourvue de paroi latérale et de paroi de plafond, l'absence de paroi latérale forme une échancrure 13 par laquelle

l'utilisateur peut introduire les objets à déposer dans l'élément de rangement 2. Seules les extrémités possèdent une paroi de plafond 5a, 5b pour la fixation du coffre de rangement sur les traverses 7, 5 8 du pavillon 3 du véhicule. De ce fait, l'élément de rangement 2 ne dispose que d'un seul volume 12 relativement important. Si le véhicule est équipé d'un toit vitré 8, la luminosité est garantie dans le coffre de rangement 2. On comprend que la dépose 10 d'objet dans l'élément de rangement 2 peut poser des problèmes lorsque le véhicule est utilisé, les objets pouvant se déplacer au gré des mouvements et ou du freinage accélération du véhicule. Il a donc été prévu des moyens de cloisonnements 4 afin de 15 délimiter les zones de stockage 12a, 12b, 12c, 12d et confiner les objets déposés pour éviter les déplacements. Les moyens de cloisonnements 4 peuvent être placés transversalement sur la paroi de fond 10 en U 11 ou obliquement selon le souhait de 20 l'utilisateur. Avantagement, les moyens de cloisonnements 4 sont fixés de façon déplaçables sur des moyens de maintien 9 longitudinaux ménagés dans les rebords 15 des branches 11a, 11b de la paroi en U 11. Les moyens de maintiens 9 sont constitués par 25 des glissières en T ou des glissières crantées (non visible sur la figure).

La figure 2 présente une vue de profil d'un agencement 1 de d'un élément de rangement 2 disposé sous le pavillon 3 de véhicule, comportant des moyens

de cloisonnement 4. Le volume 12 destiné au rangement est séparé par des moyens de cloisonnement 4. Les moyens de cloisonnement 4 sont fixés Les moyens de maintiens 9 matérialisés par des mats 16 sur le rebord 15 des branches 11a, 11b de la paroi en U 11. Les mats 16 sont reliés entre eux par une paroi adaptée 17. Cette paroi 17 peut être constituée de différente matière et construction comme cela sera expliqué ci-après.

La figure 3 présente une vue en perspective d'un agencement d'élément de rangement 2 comportant un premier mode de réalisation d'un cloisonnement 17 et la vue 3A montrant les détails du bloc patin 20 monté à l'extrémité inférieure d'un mat 16. Les mats 16 coopèrent avec les moyens de maintiens 9 par leurs fixations, sur le bloc patin 20 montés coulissants dans la rainure en té 21, ménagée dans les rebords 15 des branches 11a, 11b de la paroi en U 11. Les mats 16 sont reliés entre eux par un filet 18 dont la hauteur est égale à la hauteur des mats 16. Le filet 18 en lui-même peut être extensible ou encore un enrouleur peut être prévu autour d'un mat 16. Le coulissement des blocs patins 16 est obtenu par poussée sur le bouton 22 de verrouillage déverrouillage, pour le libérer de son immobilisation et permet de disposer le moyen de cloisonnement 4 selon le souhait de l'utilisateur soit transversalement soit obliquement. La vue 3A montre le bloc patin 20 immobilisé dans la rainure 21, plus

spécifiquement en coupe au niveau du bouton 22. Le bouton 22 comprend une tête 23 logée dans un lamage 24 du bloc patin 20, la tête 23 est prolongée par une tige solidaire 27 d'un patin 25 en prise dans la rainure en té 21. Un ressort de compression 26 intercalé entre le fond du lamage 24 et la tête 23 permet au patin 25 d'adhérer sur les parois supérieures de la rainure 21 et d'assurer constamment l'immobilisation du bloc patin 20. Le déblocage est effectué en exerçant une pression constante sur le bouton 22, afin de le déplacer. Le relâchement de la pression sur le bouton 22 permet d'immobiliser le bloc patin 20.

La figure 4 présente une vue en perspective d'un agencement de rangement 2 comportant un second mode de réalisation d'un moyen de cloisonnement 4 et la vue 4A montrant des détails de sa conception. Les mats 16 sont reliés l'un à l'autre par une cloison rigide 30. Cette cloison 30 est constituée de deux plaques 30a, 30b coopérant ensemble. Chaque plaque 30a, 30b comporte à une extrémité un fourreau 31, 32 monté rotatif sur les mats 16. Les plaques 30a, 30b sont maintenues entre elles par un rivet 33 susceptible de coulisser dans une rainure horizontale 34, comme on le montre sur la vue 4A. Sur la vue la plaque 30a coulisse dans la plaque 30b, ce qui permet de les rendre extensible l'une par rapport à l'autre. Les mats 16 supportant les fourreaux 31, 32 sont

montés sur les blocs patins 20 et fonctionnent à l'identique de la figure 3.

La figure 5 présente une vue en perspective d'un agencement d'un élément de rangement 2 comportant un
5 troisième mode de réalisation d'un moyen de cloisonnement 4. Ce mode de réalisation comporte un filet 40 constitué comme celui décrit à la figure 3. De plus, le filet 40 comporte une base 41 obturant l'espace résiduel entre les branches 11a, 11b du fond
10 10 en U 11. La base 41 du filet 40 est fixée sur deux tiges profilées 42, 43 dont les extrémités en contact avec la paroi de fond 10 sont agencées pour coulisser l'une dans l'autre. Les tiges 42 43 épousent l'intérieur de la forme en U 11 dont l'extrémité se
15 termine par une bague 44 monté sur les mats 16 et reposant sur le bloc patin 20. Cette conception du moyen de séparation permet d'installer le moyen de cloisonnement 4 aussi bien transversalement qu'obliquement puisque le filet 40 et sa base 41 sont
20 extensibles.

La figure 6 présente une vue en perspective d'un agencement d'élément de rangement 2 comportant un quatrième mode de réalisation d'un cloisonnement 4 et la vue 6A montrant le mode de cloisonnement d'un
25 élément de rangement 2. Ce mode de réalisation est constitué d'une plaque rigide 50 comportant des moyens de maintiens 9, matérialisés à chacune de ses extrémités inférieures par des aménagements sous forme de taquet 51, 52 agencés pour se bloquer

transversalement dans des encoches 53, 54 de la glissière crantée 28. Les crans 28 sont aménagés à des intervalles réguliers le long de la bordure 15 et placés en vis-à-vis en regard des branches 11a, 11b.

5 Cette configuration implique que la plaque rigide 50 est introduite verticalement suivant la flèche 55 et ne peut prendre qu'une disposition transversale. Plusieurs jeux de plaques 50 permettent de délimiter des casiers 56 comme montré sur la vue 6A.

REVENDICATIONS

1. Agencement (1) d'un élément de rangement (2) 'un coffre longitudinal central placé sous un pavillon (3) d'un véhicule, caractérisé en ce que l'élément de rangement (2) ne comporte qu'un seul volume (12) sur sa longueur, ses parois latérales étant ouvertes pour former une échancrure (13) et ses parois d'extrémités (5, 6) étant fermées.
2. Agencement (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément de rangement (2) possède une section longitudinale de fond (10) en forme de U (11).
3. Agencement (1) selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que l'élément de rangement (2) comporte des moyens de cloisonnements transversaux amovibles (4).
4. Agencement (1) selon la revendication 3, caractérisé en ce que les moyens de cloisonnements (4) sont immobilisés dans des moyens de maintien (9) longitudinaux ménagés sur le rebord (15) de l'extrémité des branches (11a, 11b) de la section en U (11).
5. Agencement (1) selon la revendication 4, caractérisé en ce que les moyens de maintien (9)

longitudinaux sont des glissières en té (21) ou des glissières crantées (28).

- 5 6. Agencement (1) selon l'une quelconque des revendications 3 ou 4, caractérisé en ce que les moyens de cloisonnements (4) sont constitués par un filet élastique (18) maintenu entre deux mats (16), la base des mats (16) comportant un bloc patins (20) apte à coulisser et à se bloquer dans
- 10 la glissière en T (21) dans une position transversale ou oblique.
- 15 7. Agencement (1) selon l'une quelconque des revendications 3 ou 4, caractérisé en ce que les moyens de cloisonnements (4) sont constitués par un jeu de plaques rigides (30a, 30b) montées chacune sur un mat (16), et apte à coulisser entre elles pour prendre une position transversale ou oblique.
- 20 8. Agencement (1) selon l'une quelconque des revendications 3 ou 4, caractérisé en ce que les moyens de cloisonnements (4) sont constitués par une plaque rigide (50) comportant à ses
- 25 extrémités inférieures des aménagements sous forme de taquets (51, 52) agencés pour se bloquer transversalement dans les encoches (53, 54) de la glissière crantée (28).

9. Agencement (1) selon la revendication 6, caractérisé en ce que les moyens de cloisonnements (4) comportent une base (41) obturant l'espace résiduel entre les branches (11a, 11b) du fond (10) en U (11).
- 5
10. Agencement (1) selon la revendication 6, caractérisé en ce que le bloc patin (20) comporte un bouton (22) de verrouillage déverrouillage permettant d'assurer un déplacement du moyen de cloisonnement (4) et son immobilisation dans une position quelconque de la glissière en té (21).
- 10
11. Véhicule automobile comprenant un agencement d'un élément de rangement (2) d'un coffre longitudinal central placé sous un pavillon (3) d'un véhicule, selon l'une quelconque des revendications 1 à 10.
- 15

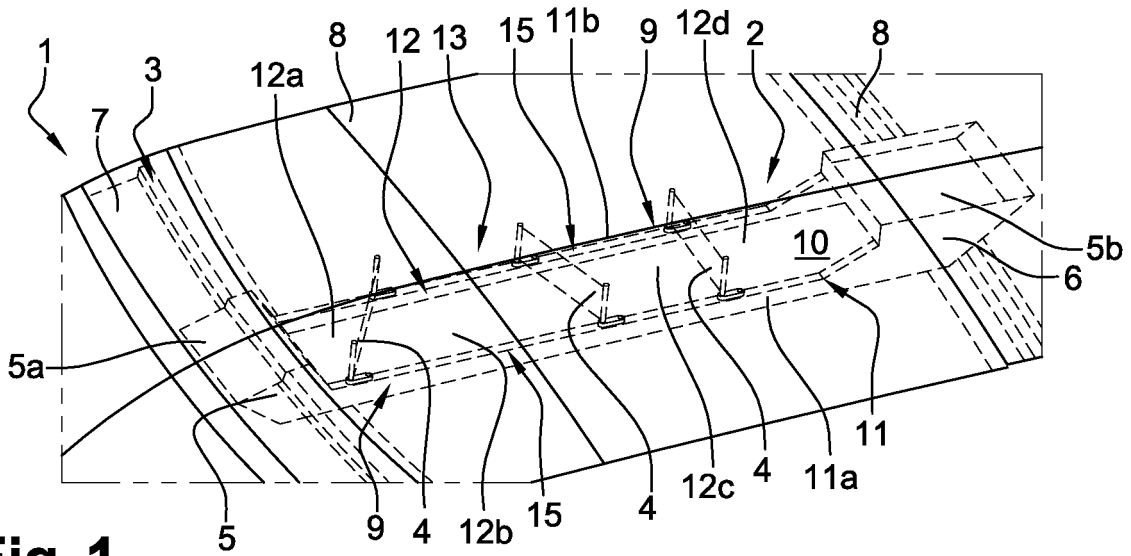


Fig. 1

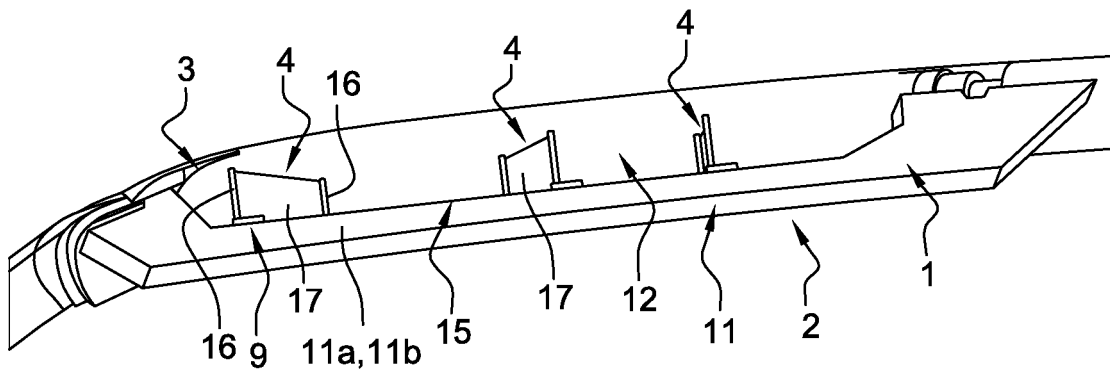


Fig. 2

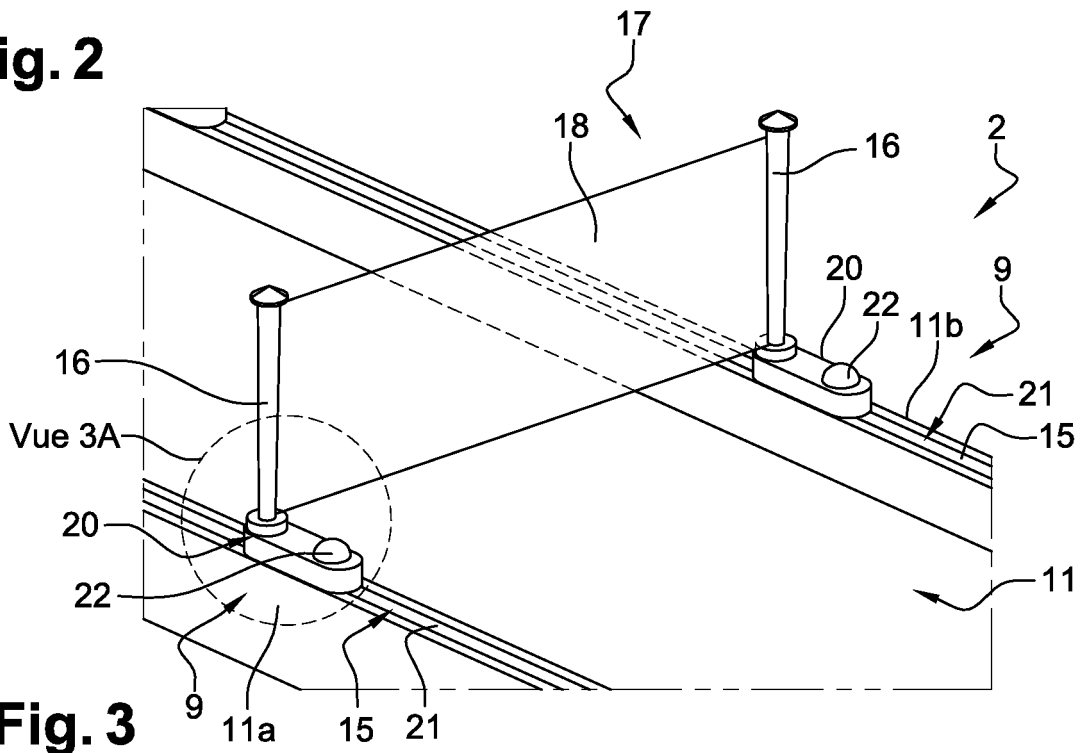
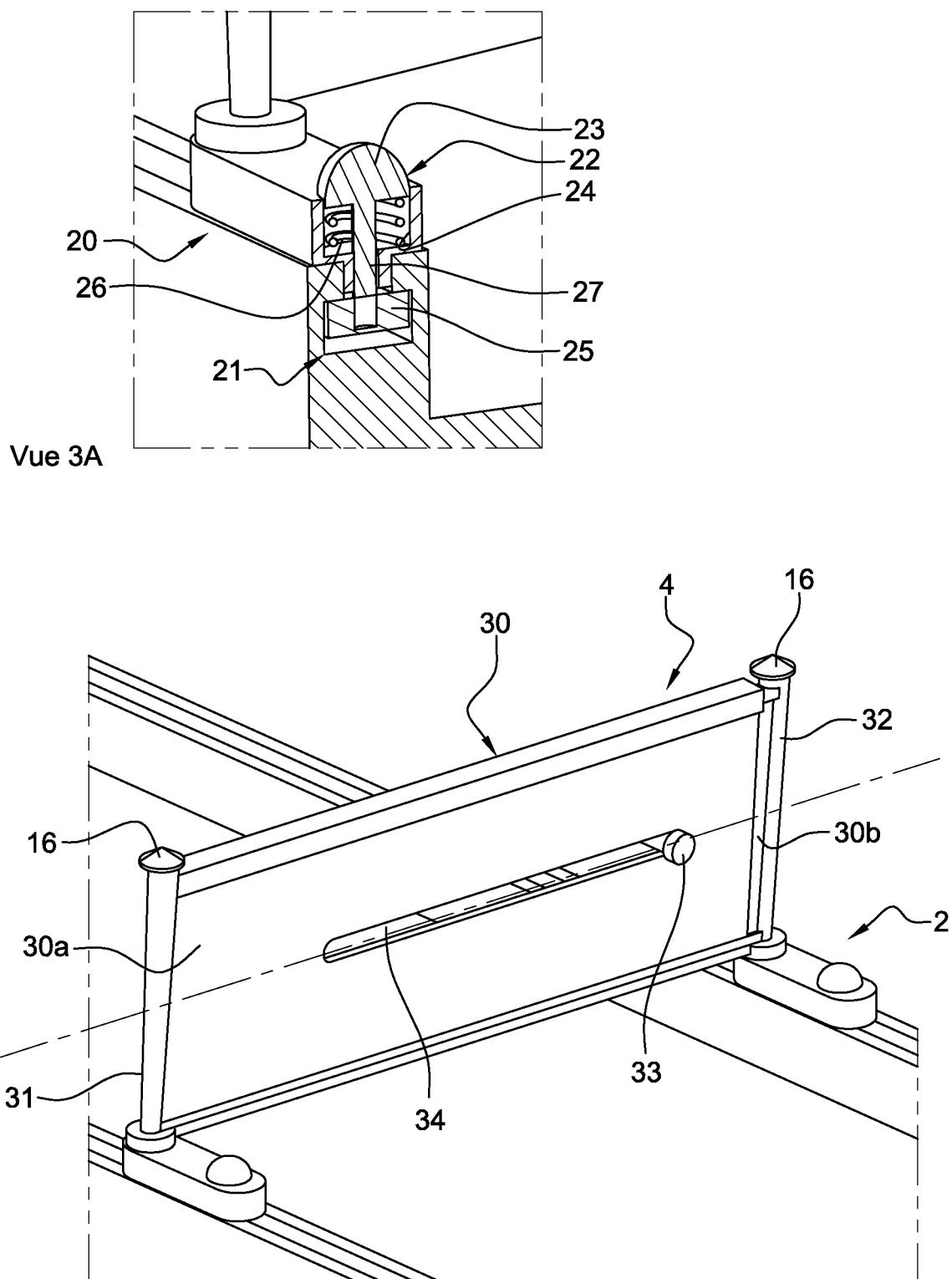


Fig. 3

2 / 4

**Fig. 4**

3 / 4

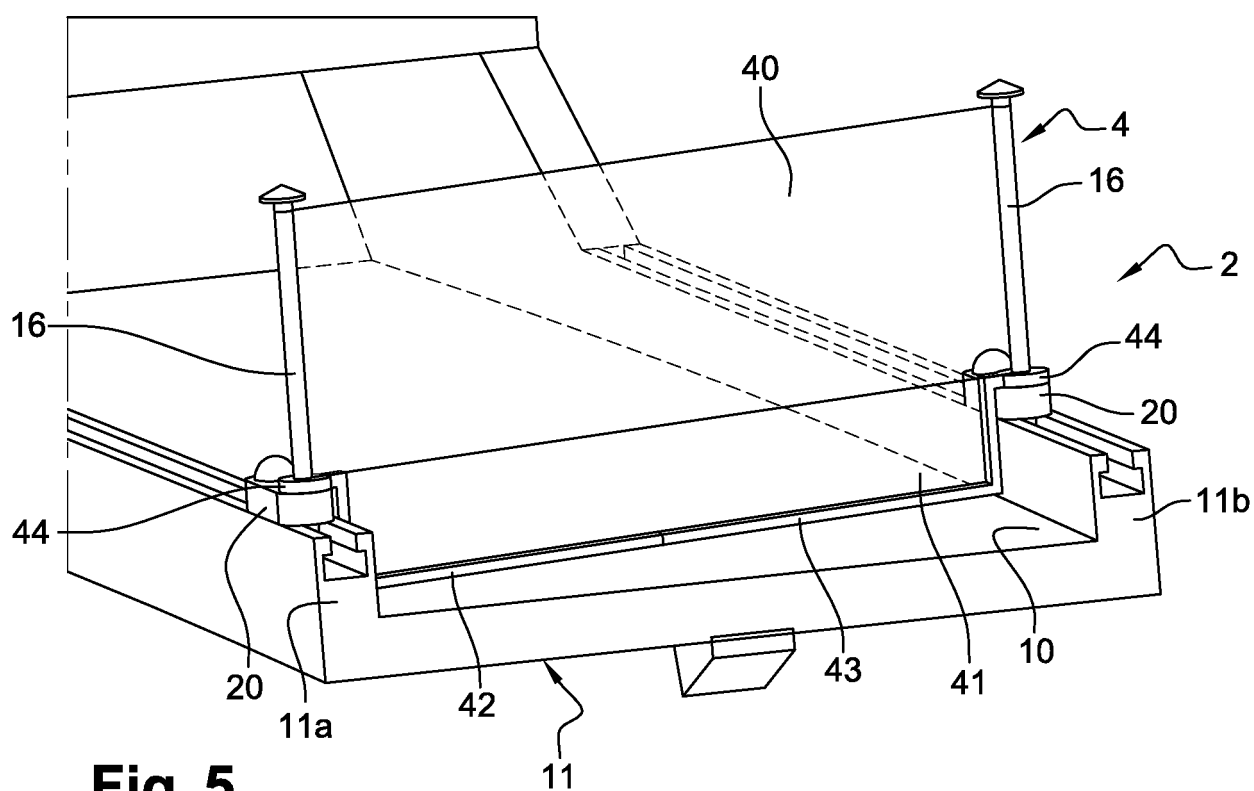
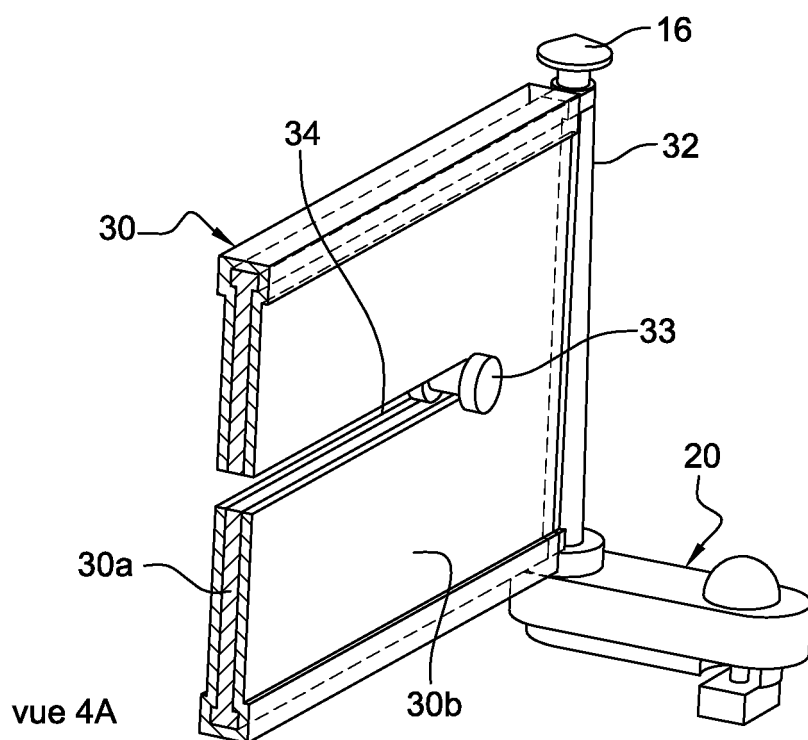


Fig. 5

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1459779 FA 801732**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **08-06-2015**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1514734	A2	16-03-2005	DE 10341558 A1	31-03-2005
			EP 1514734 A2	16-03-2005
			EP 1650083 A1	26-04-2006
			EP 1650084 A1	26-04-2006
			EP 1657113 A1	17-05-2006
			EP 1659015 A1	24-05-2006
			US 2005116510 A1	02-06-2005

DE 885061	C	03-08-1953	AUCUN	

WO 2011015742	A1	10-02-2011	CN 102574489 A	11-07-2012
			EP 2462006 A1	13-06-2012
			FR 2948905 A1	11-02-2011
			WO 2011015742 A1	10-02-2011

US 2008136218	A1	12-06-2008	CN 101195391 A	11-06-2008
			KR 100831475 B1	21-05-2008
			US 2008136218 A1	12-06-2008
